

CULTURES

LE MAGAZINE DES PERSONNELS DU MINISTÈRE

JUIN 2017 N°134

ÉDITO

Le partage : ce qui nous rassemble, en donnant à chacune et à chacun. Tel est le fil conducteur de ce numéro de *Cultures*. Le partage, c'est aussi le thème dans lequel s'est enracinée l'édition 2017 des Rendez-vous aux jardins, qui vient de s'achever, en offrant à tous la découverte de nos parcs et de nos jardins remarquables, partout en France. À l'approche de l'été, *Cultures* a donc voulu prendre l'air pour mettre en lumière ces espaces de dialogue entre nature et culture, monuments à ciel ouvert de notre patrimoine culturel.

La culture en partage : c'est aussi le credo des Drac qui, depuis 40 ans, par le décret de 1977 fixant leur création administrative, s'attachent à réduire les inégalités culturelles dans les territoires, en métropole comme en outre-mer. Un supplément de 4 pages, que vous retrouverez dans nos prochains numéros jusqu'à la fin de l'année 2017, célèbre cet anniversaire en rendant hommage aux actions de nos collègues des Drac. Dans ce numéro, pénétrez aussi les coulisses du sublime hôtel de la Marine, encore fermé au public, et rencontrez, au fil de nos pages, des agents à la personnalité singulière ou des équipes qui, dans l'ombre, assurent le bon fonctionnement du ministère.

Comme souvent, nous avons enfin choisi de mettre en avant des initiatives exemplaires, des pratiques innovantes, l'histoire des politiques culturelles ou la richesse de nos collections... Partager avec vous des projets qui nous touchent, partager les valeurs d'engagement, les principes d'ouverture et les forces créatives de notre ministère... tel est l'esprit que nous tenons à insuffler chaque trimestre dans les pages que vous tenez entre vos mains ou qui défilent sur votre écran. N'hésitez donc pas vous aussi à partager vos idées, vos remarques et suggestions en nous écrivant*.

Ce journal est le vôtre !

La rédaction de *Cultures*

* mci@culture.gouv.fr



P.09

SUPPLÉMENT
DRAC N°1/3



À l'occasion du 40^e anniversaire du décret portant création des Drac, Cultures donne la parole à ses agents d'hier et d'aujourd'hui. Dans ce numéro, et dans les prochains, retrouvez le cahier spécial de 4 pages sur nos actions en région.

LE CHIFFRE

3%

C'est la part des emplois de la culture dans l'économie française.

Source Insee/Deps

www.culturecommunication.gouv.fr/Actualites/La-culture-une-activite-capitale

LE MOT DU TERMINOLOGUE

Dites-le en français !

Le site **FranceTerme** donne accès aux termes parus au *Journal officiel* (plus de 7 000) pour désigner en français les innovations technologiques et les notions nouvelles.

TRADUIRE

fact checking

Vérification des faits

Vérification, le plus souvent par des journalistes, de l'exactitude de faits énoncés publiquement, notamment dans les médias.

Parution au *Journal officiel* du 8 avril 2017

www.franceterme.culture.fr

3 QUESTIONS À ANNE-MARIE LE GUÉVEL

Une évaluation de la politique de démocratisation culturelle a été confiée à l'Inspection générale des affaires culturelles (Igac) et au secrétariat général du ministère de la Culture. Anne-Marie Le Guével, inspectrice générale, évoque le rapport diffusé en avril dernier.

Que veut dire démocratisation culturelle en 2017 ?

La notion de démocratisation culturelle s'est élargie, allant au-delà de l'offre de culture au plus grand nombre. Son outil majeur reste l'éducation artistique et culturelle, destinée aux scolaires, mais aussi les actions en direction du grand public et des plus éloignés de la culture. Avec la reconnaissance des droits culturels, issue de la démocratie culturelle, elle comprend notamment la participation des habitants à des démarches artistiques et culturelles qui font une place à la pratique et créent du lien social. De nombreux artistes et équipes conçoivent de tels projets, qui favorisent un décloisonnement entre les institutions culturelles et la société civile.

Avez-vous été surprise par certaines analyses du rapport ?

Le constat de l'échec de la démocratisation culturelle se fonde sur les écarts persistants entre des populations aisées adeptes des sorties culturelles et des populations en difficulté économique, peu diplômées, plus distantes de ces pratiques. Mais le rapport propose de nuancer ce constat, par l'observation de fréquentations en forte progression lors des manifestations nationales (Fête de la musique, Rendez-vous aux jardins, Journées européennes du patrimoine...) et de la part croissante des touristes nationaux issus des classes populaires dans les musées et monuments (13,9 % du public en 2010, 16,8 % en 2015), où les jeunes d'origine modeste sont aussi nombreux que ceux des classes moyennes supérieures. Enfin, la fréquentation des structures culturelles dans les territoires en difficulté est croissante, témoignant d'une demande soutenue de culture par leurs habitants (villes petites et moyennes, milieu rural...) et de stratégies actives de la part des équipes et des collectivités territoriales en matière de diversification des projets et des actions.

Quels sont les nouveaux axes et acteurs de cette démocratisation ?

L'atout de cette politique est son caractère interministériel (Éducation nationale, Ville, Jeunesse et Sports, Agriculture, Justice, Défense, Santé, etc.) et le fort partenariat avec les collectivités territoriales. Il faut cependant en améliorer la coordination, notamment entre les secteurs social, éducatif et culturel, qui se retrouvent sur des enjeux et des dispositifs communs. La réforme territoriale dans les collectivités comme dans les services de l'État rend cette mise à plat nécessaire, car les partenaires et les acteurs culturels ont besoin de visibilité pour construire des stratégies et des projets au plus près des territoires.

www.modernisation.gouv.fr/l'action-publique-se-transforme/en-evaluant-ses-politiques-publiques/espace-dedie/evaluation-politique-democratisation-culturelle

➤ **SÉMAPHORE** > Les événements internes > Midis de la Culture

SOMMAIRE

P2/5. ACTUALITÉS

- Le chiffre
- Le mot du terminologue
- 3 questions à Anne-Marie Le Guével
- Le livre pour tous
- Les 150 ans du musée d'archéologie nationale
- En bref
- Un archéologue à l'école
- Harmonie... un pas de plus vers la simplification et la modernisation
- La commande publique nationale change de visage

P6/7. COULISSSES

- Nouveau cap pour l'hôtel de la Marine

P8. PROFILS

- Lenka Bokova, funambule des bibliothèques

PI/IV. SUPPLÉMENT

- Les 40 ans des Drac

P9/11. GRAND ANGLE

- Graines d'idées pour cultiver notre patrimoine

P12. VIE DES SERVICES

- Les sentinelles de Saint-Cyr

P13/15. ENTRE NOUS

- Actualités des RH
- Actualités des associations du personnel
- Les Indégivrables à la Culture
- Comité d'histoire
- Expression syndicale

À NOS LECTEURS

Vous souhaitez réagir à la lecture de votre magazine *Cultures*, proposer des sujets, vous abonner... ? Une seule adresse : mci@culture.gouv.fr

Cultures n°134 - juin 2017

Le journal des personnels du ministère est une publication trimestrielle du ministère de la Culture, secrétariat général, délégation à l'information et à la communication (182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01 - mci@culture.gouv.fr).

Directeur de la publication : Arnaud Roffignon

Déléguée à l'information et à la communication : Marion Bougeard

Rédactrice en chef : Laurence Korérian, cheffe de la mission de la communication interne

Collaboratrice éditoriale : Alice Cotte

Comité éditorial : Roselyne Auchène, Dominique Beaux-Gulyas,

Isabelle Boucher-Doigneau, Guillaume Bourgeois, Frédérique Bourra,

Guillaume de la Chapelle, Véronique Charlot, Michèle Dardy-Cretin,

Quentin Daveau, Virginie Donzeaud, David Fouqueray,

Vincent Freylin, Stéphanie Guyard, Perrine Martin-Benejam,

Catherine Petit, Fabienne Rosenberg.

Rédaction et conception graphique : Prisma Media,

Malika Bauwens et Hortense Meltz

Imprimé par Corlet Imprimeur - ISSN : 1151-5627



LE LIVRE POUR TOUS

Adapter un livre pour un public handicapé sans payer de droit d'auteur est légal depuis 2006. La loi LCAP du 7 juillet 2016 a élargi cette exception au droit d'auteur. Explications.

Chaque année, Chloé Cottour fait le bilan de l'activité du centre exception handicap de la Bibliothèque nationale de France (BnF) : « En 2016, nous avons répondu à 13 000 demandes d'associations agréées. 90 % des demandes transmises aux éditeurs ont été satisfaites. En 2010, nous en avions eu 2 000 ! »

Depuis 2006, la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (DADSVI) oblige les éditeurs à mettre à la disposition des organismes habilités qui en font la demande les fichiers numériques des œuvres imprimées, ce qui facilite le travail d'adaptation (texte en gros caractères, en braille intégral ou abrégé, en version audio, vidéos en langue des signes française, etc.).

LA PLATEFORME PLATON

Avec 5 agents (dont deux informaticiens), le centre exception handicap de la BnF joue le rôle de tiers de confiance dans ce dispositif créé pour favoriser l'accès aux œuvres imprimées (livres, titres de presse, partitions musicales). Ouverte en juin 2010, la plateforme Platon (PLAteforme de Transfert des Ouvrages Numériques), gérée par la BnF, permet de transmettre les fichiers dans des conditions sécurisées entre les éditeurs et les organismes à but non lucratif qui réalisent des versions adaptées.

Pourtant, la pénurie d'œuvres adaptées est toujours patente en France, avec 8 à 20 % de l'offre éditoriale effectivement accessible, rappelle un rapport remis en décembre 2016 et réalisé conjointement par l'Inspection générale des affaires culturelles (Igac), celle des affaires sociales



Les adaptations en version audio permettent un accès aux livres pour les personnes handicapées.

et celle de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche.

Pour élargir le nombre des bénéficiaires, qui se limitait principalement aux quelque 820 000 personnes atteintes d'une déficience visuelle sévère, l'article 33 de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) a réformé les modalités de mise en œuvre de cette exception au droit d'auteur.

« De nombreuses concertations ont présidé à la rédaction de la loi et du décret d'application. L'exception handicap au droit d'auteur repose sur un dialogue désormais bien établi entre le monde de l'édition et les représentants des personnes handicapées », se réjouit Claire Leymonerie, chargée de mission au service du

livre et de la lecture de la Direction générale des médias et des industries culturelles.

ÉLARGISSEMENT DES PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

La loi définit désormais les bénéficiaires comme « les personnes atteintes d'une ou de plusieurs déficiences des fonctions motrices, physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques et empêchées, du fait de ces déficiences, d'accéder à l'œuvre dans la forme sous laquelle l'auteur la rend disponible au public ». Cette définition permet de prendre en compte les besoins des publics « dys », porteurs de troubles cognitifs et de troubles des apprentissages tels que la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, etc., soit 4 à 5 % des jeunes scolarisés.

Une attention particulière a été portée aux besoins de ces publics scolaires. Pour réduire les délais d'adaptation, les éditeurs scolaires doivent déposer systématiquement les fichiers sur Platon dès la parution de l'ouvrage. Pour éviter que des associations adaptent simultanément le même livre, la loi prévoit la mutualisation des documents adaptés grâce à leur dépôt et à leur référencement sur Platon. Enfin, comme l'annonçait la signature en juin 2013 du traité de Marrakech, négocié au sein de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), la loi LCAP autorise les organismes français à échanger des œuvres avec des organismes homologues étrangers. Ces dispositifs ouvrent de nouvelles perspectives pour faciliter l'accès de tous à la lecture. ■

www.bnf.fr

LES 150 ANS DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE NATIONALE

Événements et expositions se succèdent pour fêter la naissance du musée abrité au château de Saint-Germain-en-Laye, qui possédait déjà le jour de son ouverture une très riche collection.

Le dimanche 12 mai 1867, Napoléon III vint en personne inaugurer le musée des Antiquités celtiques et gallo-romaines, dont il avait ardemment souhaité la création. Cent cinquante ans plus tard, le vendredi 12 mai 2017, et jusqu'en décembre 2017, le musée, devenu musée d'Archéologie nationale – Domaine national de Saint-Germain-en-Laye depuis 2009, propose deux parcours « anniversaire » dans les collections.

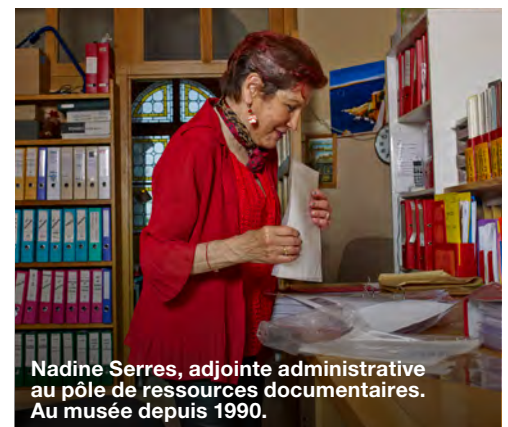
« J'étais là en 1867 » met en valeur des pièces majeures qui étaient exposées à l'ouverture. On redécouvrira parmi elles le célèbre lur en bronze donné par Frederik VII de Danemark à l'empereur. Cette pièce du IX^e siècle av. J.-C., numéro 1 dans l'inventaire du musée, est un spectaculaire instrument à vent scandinave utilisé à des fins guerrières : il permettait de rassembler les troupes et d'effrayer l'ennemi. Le deuxième parcours, baptisé « 150 ans d'enrichissement des collections », illustre la politique d'acquisition permettant au musée de posséder l'une des plus grandes collections mondiales d'art préhistorique. Il abrite

également la plus riche collection archéologique d'Europe après celle du British Museum. Mais un musée, ce sont aussi des femmes et des hommes. Pour découvrir la diversité des métiers des 94 agents (restaurateur, mouleur, socleur, menuisier, conservateur du patrimoine, électricien, agent d'accueil et de surveillance...), le musée a proposé à ceux qui le souhaitent d'être photographiés dans leur cadre de travail. Depuis la fin mai, ces photos légendées avec le prénom de l'agent, son métier et le nombre d'années passées au sein du musée sont diffusées sur les réseaux sociaux. En décembre prochain, elles seront exposées sous la forme d'une grande frise pour accueillir le visiteur. Sur le versant scientifique, deux colloques internationaux sont prévus en novembre et décembre. La naissance du musée a accompagné celle de la nouvelle science qu'était l'archéologie. Cent cinquante ans plus tard, les chercheurs se pencheront sur les nouveaux défis de cette discipline au XXI^e siècle. ■

<http://musee-archeologienationale.fr/>



Ali Kedjam, responsable du service accueil, surveillance, sûreté et sécurité. Au musée depuis 2010.



Nadine Serres, adjointe administrative au pôle de ressources documentaires. Au musée depuis 1990.

© MAN – Valérie Gô.

EN BREF

ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ

Parole tenue ! Le 3 avril 2017, le ministère de la Culture a déposé auprès de l'Afnor son dossier de candidature aux deux labels Égalité et Diversité. Les auditeurs de l'Afnor se rendront sur plusieurs sites du ministère fin juin et visiteront fin septembre les vingt établissements publics candidats. Une commission indépendante se réunira cet automne pour délivrer, ou non, les labels. Ceux-ci sont accordés pour 4 ans, avec un audit de suivi à mi-parcours.

LA CULTURE 2017 EN CHIFFRES

Qui finance l'effort culturel et dans quelle mesure ? Combien d'équipements culturels en France ? Dans quelle mesure Internet modifie-t-il les activités culturelles des Français ? Comme chaque année, le département des études, de la prospective et des statistiques du ministère analyse le champ de la culture en s'appuyant sur de nombreuses données chiffrées. L'ouvrage *Les Chiffres clés de la culture et de la communication* est en vente sur le site de la Documentation française (12 euros) et en version numérique sur :

www.cairn.info

QUEL MUSÉE AU XXI^e SIÈCLE ?

Appuyée sur un comité de pilotage constitué de responsables de musées nationaux et territoriaux, ainsi que d'universitaires et d'observateurs étrangers, la mission Musées du XXI^e siècle a, pendant neuf mois, rencontré de nombreux acteurs du monde des musées sur tout le territoire. Huit forums en région, des ateliers avec des professionnels et leurs représentants, et trois tables rondes avec des parlementaires et des associations d'élus ont porté le débat sur tout le territoire. Pour découvrir les principales conclusions et préconisations du rapport remis à la ministre, en mars dernier :

www.culturecommunication.gouv.fr/Actualites/Jeunesse-diversite-partage-3-enjeux-pour-les-musees-de-demain



Pendant toute l'année scolaire, Cédric Roms a fait découvrir son métier d'archéologue à des élèves parisiens de 5^e et leur a transmis un savoir neuf, pratique, sur le Moyen Âge, bien loin des clichés.

© Hamid Azmoun, Inrap.

UN ARCHÉOLOGUE À L'ÉCOLE

En plus d'ouvrir régulièrement ses chantiers au grand public, l'Inrap sollicite ses scientifiques pour initier les enfants à l'archéologie. Pour la première fois à Paris, un archéologue s'est installé pour un an dans une classe de 5^e classée en réseau d'éducation prioritaire.

« Ce projet de résidence dans une classe de 5^e du XIX^e arrondissement parisien m'intéresse particulièrement car il pousse le chercheur à réfléchir autrement sur la transmission de son travail », explique Cédric Roms, archéologue spécialiste du Moyen Âge à l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives).

Régulièrement, Cédric Roms vient parler d'archéologie aux 24 élèves de 5^e 3 du collège Guillaume Budé, classé en réseau d'éducation prioritaire. L'hygiène ou les femmes au Moyen Âge : des sujets très variés sont abordés pour mettre « À bas les idées reçues sur le Moyen Âge », fil rouge de l'année décliné sous forme de présentation en classe, d'ateliers pratiques, de visites. Les élèves ont notamment déjà visité l'exposition Quoi de neuf au Moyen Âge ? à la Cité des sciences et de l'industrie, coproduite par l'Inrap et Universcience.

« C'est aussi l'occasion de mettre à bas les clichés sur l'archéologue, qui ne se résume pas à Indiana Jones à la recherche d'un trésor », plaisante Cédric Roms.

Ce projet ambitieux est expérimental pour l'Inrap. « Nous privilégions toujours des interventions dans la durée – pendant au moins un trimestre avec une classe –, pour essayer de former de « jeunes ambassadeurs » de l'archéologie. Nous avons répondu à un appel à projets de la Ville de Paris dans le cadre du programme L'Art pour grandir ; cela fait partie des axes de notre convention de collaboration », raconte Laure Ferry, chargée du développement des publics.

Ce programme parisien d'éducation artistique et culturelle (EAC) est l'un des 50 menés par l'Inrap pour l'année scolaire en cours. Rien n'est standardisé car chaque projet est conçu en collaboration avec l'équipe éducative et s'inscrit dans le cadre de partenariats avec les acteurs locaux. Les intervenants auprès des enfants ou du grand public sont des scientifiques puisés sur le terrain parmi les archéologues de l'institut. « À l'Inrap, les médiateurs sont les chercheurs, qui doivent associer non seulement le goût de la transmission à des enfants mais aussi des aptitudes à la médiation », explique Laure Ferry. L'Inrap a organisé avec le soutien actif de

Laure Ollive, professeure documentaliste, le Printemps de l'archéologie, une semaine d'animations du 27 au 31 mars pour les 450 autres élèves du collège. « Les classes de 6^e étaient particulièrement émues de toucher des objets datant du Néolithique, grâce à une archéologue venue leur parler de la préhistoire, se souvient Laure Ollive. Les enfants ont découvert l'archéologie et ils en étaient très fiers. » La restitution de l'année passée en compagnie de Cédric Roms sera faite par les élèves de la classe de 5^e 3 sous forme de quiz auxquels ils feront jouer leurs camarades et les familles lors des portes ouvertes du collège, samedi 17 juin matin, pendant le week-end des Journées nationales de l'archéologie (du 16 au 18 juin dans toute la France). ■

« NOUS FOUILLONS, C'EST VOTRE HISTOIRE »

L'Inrap mène pour l'année scolaire 2016-2017 une cinquantaine de projets, principalement avec des classes du CE2 à la 4^e. On peut citer, outre le collège Guillaume Budé à Paris, l'école élémentaire de la petite commune de Saint-Germain-du-Seudre, en Charente-Maritime (427 habitants), des collégiens à Trois-Rivières, en Guadeloupe, ou encore une classe de CM1 à Rennes, en Ile-et-Vilaine... La mise en place et le suivi de ces projets sont assurés par les chargées du développement culturel et de la communication de l'institut, basées au sein des 8 directions interrégionales. L'Inrap met en œuvre depuis 2014 un plan d'action national pour l'éducation artistique et culturelle, qui structure sa politique en faveur du jeune public. Ce plan laisse la place à l'expérimentation, en privilégiant le temps long, et s'appuie sur une approche partenariale et territoriale.

www.inrap.fr

<http://journées-archeologie.fr>

HARMONIE : UN PAS DE PLUS VERS LA SIMPLIFICATION ET LA MODERNISATION

L'application Harmonie est la première étape concrète d'une gestion totalement dématérialisée des dossiers de demande de subvention adressés au ministère. Ce succès permet d'avancer vers la simplification et la modernisation impulsées par l'État.

« Avec Harmonie, mise en service le 2 février 2017, c'est la première fois que la connexion est faite entre le portail du ministère, qui réceptionne les démarches des usagers, et un logiciel qui aide à instruire ces demandes jusqu'au paiement », explique Fabrice Lemessier, chef du département de la stratégie et de la modernisation (DSM). L'application traite les subventions de la réserve parlementaire (environ 3400 dossiers de demande par an), gérées par un seul service en administration centrale, le Bureau de la qualité comptable (BOC). La réserve parlementaire, à la discrétion des élus de l'Assemblée nationale et du Sénat, concerne en partie des projets culturels locaux imputés sur le budget du ministère de la Culture.

LE DÉPARTEMENT DE LA STRATÉGIE ET DE LA MODERNISATION

Équipe de 8 personnes au sein du secrétariat général, le DSM agit sous une double impulsion. En premier lieu, celle liée à la réforme de l'État portée par le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), qui est très prescripteur. Le DSM est le relais des demandes interministérielles rendues nécessaires du fait de l'évolution de la réglementation, qui oblige, par exemple, à assurer un service aux usagers via le numérique et qui impose un délai de réponse, avec « le silence vaut acceptation » ou encore le principe « dites-le nous une fois ».

La loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique va également apporter plus de transparence sur le versement des subventions publiques, puisqu'elle oblige à publier les éléments essentiels des conventions de subventions. L'autre impulsion est la volonté propre du ministère de simplifier et de moderniser ses processus internes.

SIMPLIFIER LES PARCOURS USAGERS

Avec Harmonie, fini (ou presque) les dossiers papier. « Jusqu'à présent, nous passions de nombreuses heures ne serait-ce que pour ouvrir les plis, constituer les dossiers et agraffer les pièces », explique Carole Robin, cheffe

du BOC au service des affaires financières et générales (Safig) du secrétariat général. « Aujourd'hui c'est un gain de temps considérable. » A terme, avec l'interfaçage avec l'application de gestion financière Chorus envisagé en 2018, la téléprocédure gèrera les subventions de la réserve parlementaire de bout en bout.

« Harmonie fonctionne bien mais n'est pas conçue pour gérer toutes les subventions – plus de 24000 subventions engagées par le ministère chaque année –, qui sont traitées en grande partie dans les directions régionales (Drac) avec une grande variété de dossiers, d'acteurs et de processus d'instruction. Nous avançons sur le vaste chantier d'un système d'information ministériel de gestion des subventions par étapes successives, et en expérimentant de nouvelles méthodes », raconte Fabrice Lemessier.

« Ainsi, nous allons expérimenter la modélisation du parcours usager, une approche issue du marketing et promue par le SGMAP. Plutôt que de partir de l'organisation administrative, en se fondant sur les étapes de travail des agents, cette méthode consiste à définir des usagers types et à décrire leur parcours dans les démarches administratives, avec une approche multicanal (sur place, par téléphone, par courrier, par Internet...). Cela permet de prendre conscience des forces et des faiblesses de nos processus du point de vue des usagers, et de réformer nos procédures et nos outils administratifs afin d'améliorer leur parcours. Cette année, nous allons modéliser le parcours usager pour une démarche administrative simple auprès d'un service pilote. Si l'expérience est concluante, nous pourrions utiliser cette méthode avec les Drac et les services d'administration centrale pour outiller la gestion des subventions à l'échelle du ministère. Mettre l'expérience de l'utilisateur au centre de la réflexion fait partie de la modernisation du service public. C'est aussi une manière d'exercer la responsabilité sociétale du ministère », conclut le chef du DSM. ■

➤ SÉMAPHORE > Le ministère > Modernisation > Actualités de la modernisation

LA COMMANDE PUBLIQUE NATIONALE CHANGE DE VISAGE

Les commandes de l'État aux artistes sont dans les gènes du ministère de la Culture depuis sa création. Mais son action évolue.

Au printemps dernier, sur les façades de l'immeuble des Bons Enfants, on pouvait découvrir une sélection de « Jeunes-Généralions », une commande publique nationale pilotée par le Centre national des arts plastiques (Cnap). Les œuvres de quinze photographes invités à s'exprimer sur la jeunesse en France ont été exposées dans des gares et lors de festivals. En janvier dernier, dans le cadre de la commande « Réinventer Calais », le Cnap sollicitait huit photographes. Une autre commande photographique nationale, « Les regards du Grand Paris », sera conduite par l'établissement public de coopération culturelle Médicis-Clichy-Montfermeil avec le Cnap pendant dix ans (2016-2026).

Ces initiatives perpétuent la tradition de la commande publique artistique du ministère. « Il suffit de se souvenir du plafond de l'opéra Garnier confié à Chagall ou, plus près de nous, des colonnes de Daniel Buren, rappelle Pierre Oudart, directeur adjoint chargé des arts plastiques à la Direction générale de la création artistique (DGCA). C'est la mission du ministère que de mettre en contact le plus grand nombre avec les œuvres. »

La DGCA participe au Conseil national des œuvres dans l'espace public dans le domaine des arts plastiques, créé en 2016 pour cinq ans. Ce conseil est chargé d'émettre des avis sur les projets. Avec la décentralisation et les grands travaux d'aménagement menés par les collectivités, le rôle de l'État a évolué. « Après avoir lancé ses commandes, l'État accompagne désormais et soutient les commandes artistiques faites par les collectivités locales ou d'autres

organismes d'intérêt général, par l'intermédiaire des Drac, explique Pierre Oudart. Nous avons, par exemple, récemment examiné un projet remarquable mené par le Secours populaire de Limoges. L'association a choisi la peintre Anne Brégeaut pour intervenir sur ses bâtiments. La dignité était au cœur de ce projet. »

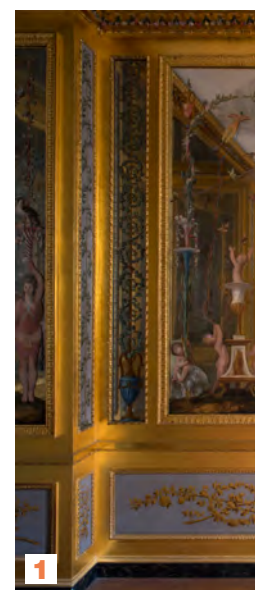
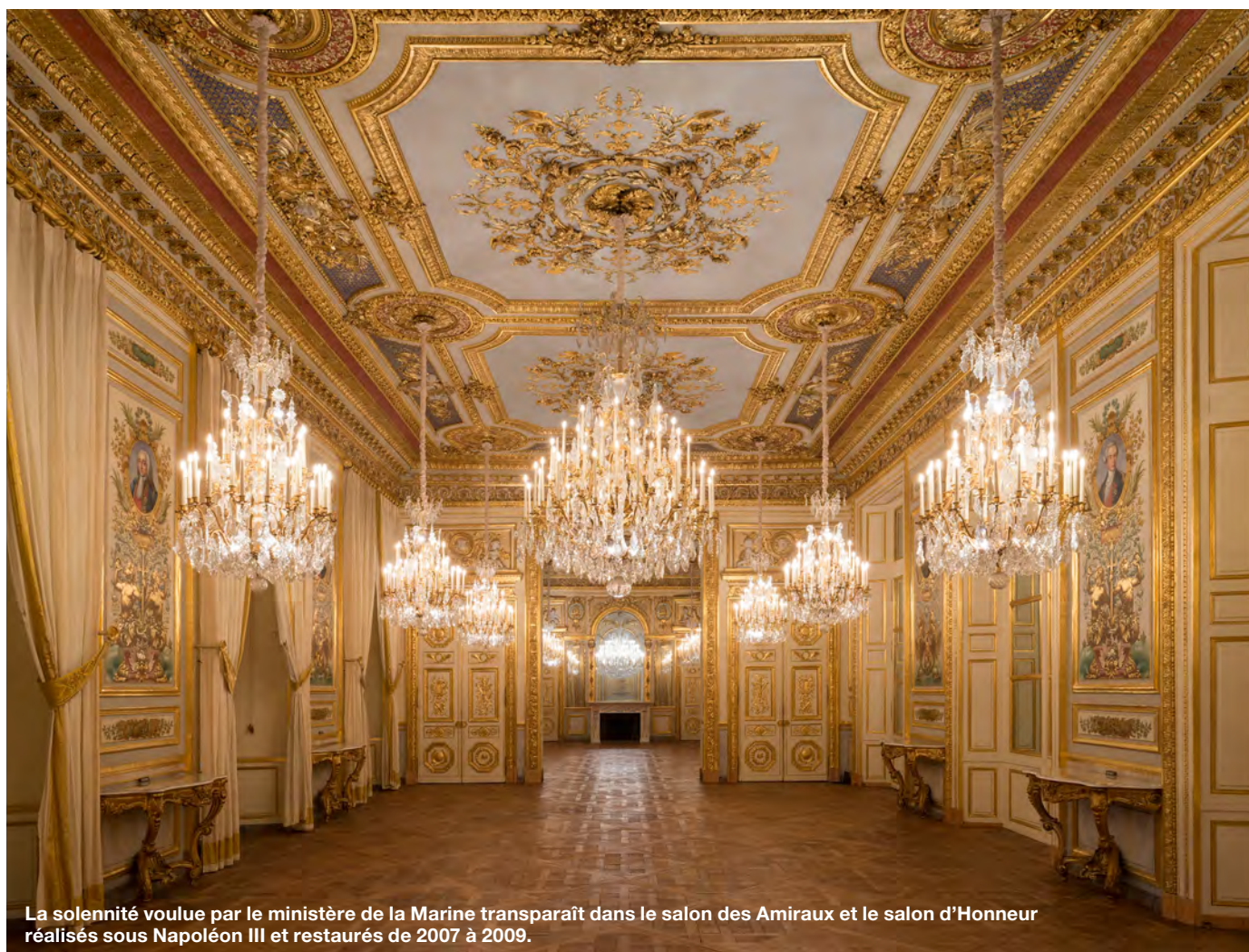
« Pour que les gens n'aient pas honte de venir là, il faut que les lieux soient beaux », ont argumenté les bénévoles et les salariés sollicités pour la conception de la commande. Ce projet rappelle que la commande publique artistique peut être un outil de politique publique en faveur du lien social. ■



Commande « Jeunes-Généralions », Des histoires d'amour à Marseille : le mythe de Gyptis et Protis.

© Yohanne Lamoulère/Cnap.

➤ www.cnap.fr/%C2%AB-jeunes-generations-%C2%BB#



© Ambroise Tézenas/CMN; Jean-Pierre Delagarde/CMN; Patricia Gigan.

La solennité voulue par le ministère de la Marine transparaît dans le salon des Amiraux et le salon d'Honneur réalisés sous Napoléon III et restaurés de 2007 à 2009.

NOUVEAU CAP POUR L'HÔTEL DE LA MARINE

«Après un an de silence», selon Philippe Bélaval, son président, le Centre des monuments nationaux vient de lancer une gigantesque campagne de travaux qui permettra d'ouvrir l'hôtel de la Marine au public à la fin 2019. Laissé par l'état-major de la marine en 2015, le CMN s'est vu confier la gestion de ce bâtiment exceptionnel.

Deux années d'études, de diagnostic et de recherches auront été nécessaires au CMN pour bâtir un projet cohérent et ambitieux. Aujourd'hui, deux des trois tranches des travaux ont été commencées.

Visibles de toute la place de la Concorde, des échafaudages recouvrent les façades pour la restauration du clos et du couvert, notamment les menuiseries (fenêtres) et les sculptures (les trophées d'armes en toiture et en façade). Ces travaux vont durer jusqu'en mai 2018. En parallèle, à l'intérieur, une opération de déshabillage des éléments récents sans intérêt patrimonial est en cours. Puis la dernière tranche de travaux sera lancée pour restaurer les intérieurs.

UN PLONGEON DANS L'ATMOSPHÈRE DU XVIII^e SIÈCLE

«Pénétrer dans l'appartement de l'intendant du Garde-Meuble royal avec la sensation qu'il vient de quitter la pièce. L'un des objectifs de cette restauration sera la reconstitution de l'atmosphère d'un appartement du XVIII^e siècle, explique Benjamin Bourdiol, architecte du patrimoine, chef opérationnel du projet à la direction de la conservation des monuments et des collections. Comprendre à quoi servait cette enfilade de pièces, de la première antichambre jusqu'à la chambre d'apparat. On a les éléments scientifiques qui permettent d'y parvenir grâce une étude complète du bâtiment, des archives. Des recherches des meubles et des objets originaux sont aussi en cours.» Cette opération à plus de 104 millions d'euros est non

seulement un chantier de restauration mais surtout le changement d'affectation d'un monument entièrement classé.

La direction de la conservation des monuments et des collections (DCMC) avec Philippe Charron, conservateur du monument, a fait un très important et très fin travail de programmation pour que le futur projet ne bouleverse pas la distribution et l'organisation du monument. «C'est comme mettre le pied dans une chaussure de vair», résume Benjamin Bourdiol, qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration sous la direction de Delphine Christophe, directrice de la DCMC. La maîtrise d'œuvre globale a été confiée à Christophe Bottineau, architecte en chef des monuments historiques.

Bénédicte Lefeuvre, directrice générale du CMN, dirige le projet mené «dans le respect total des conclusions de la commission présidée par Valéry Giscard d'Estaing en 2011», a tenu à rappeler Philippe Bélaval lors de la présentation à la presse, au début du printemps. «Le bâtiment, géré par un seul opérateur public, n'est ni démembré, ni divisé et demeure la propriété de l'État.»

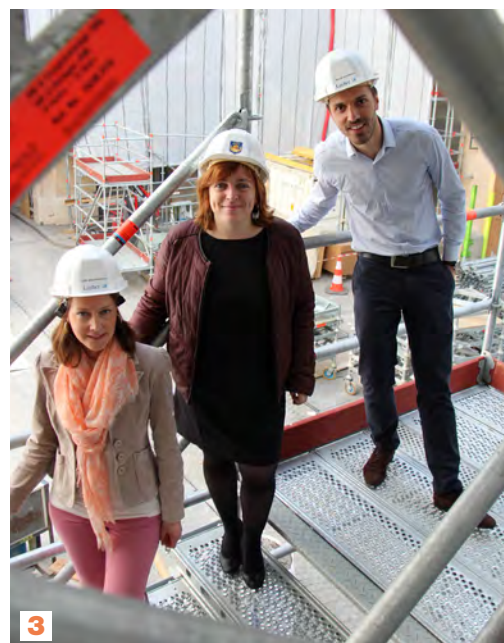
L'ANCÊTRE DU MOBILIER NATIONAL

Monument exceptionnel, construit sur la volonté du roi Louis XV, l'hôtel de la Marine a été conçu à partir de 1757 sur les plans du premier architecte du roi Ange-Jacques Gabriel, à qui l'on doit notamment le Petit Trianon. Le Garde-Meuble de la Couronne (ancêtre du Mobilier national) s'y



1. Intendant du Garde-Meuble royal de 1772 à 1784, Pierre de Fontanieu imagina avec son architecte Gondoin un cabinet des glaces au décor très coûteux et original, consacré à l'amour.

2. L'hôtel de la Marine vu de la fontaine des Fleuves de la place de la Concorde.



3. Une partie de l'équipe en charge du projet à la direction de la conservation des monuments et des collections (DCMC) : Sophie Michon, chargée d'opérations, Delphine Christophe, directrice, et Benjamin Bourdiol, chef opérationnel du projet.

4-5. Vues du chantier intérieur et extérieur au mois de mai.



installe en 1774. Chargé de meubler les résidences royales, le Garde-Meuble assurait également l'entretien et la conservation des meubles, des armes, des armures, des pièces d'arts décoratifs (vases, bronzes...) et des bijoux de la Couronne. Il était aussi conçu pour donner à voir ses collections à des invités prestigieux et au grand public (la visite était libre chaque premier mardi du mois, de Pâques à la Toussaint). Il y avait un entrepôt, des ateliers et des locaux techniques. Mais, dès 1789, le ministère de la Marine y prend aussi place, avant d'en occuper la totalité à partir de 1806. « Finalement, l'installation de la Marine fut une chance, raconte Benjamin Bourdiol. Toute la distribution a été préservée, de simples surcloisonnements ont été ajoutés. Nous ne pensions pas retrouver une partie si importante des décors d'origine. »

LA GASTRONOMIE ET LE RAYONNEMENT DE PRESTIGE

Dans le parcours final qui sera proposé, le visiteur pourra choisir entre un circuit court qui donnera accès aux salons d'apparat aménagés sous Napoléon III et à la loggia située sur la place de la Concorde, d'où le président de la République et 77 chefs d'État ont assisté aux célébrations du bicentenaire de 1789. Et un circuit historique avec la découverte des appartements de l'intendant, célèbres au XVIII^e siècle pour leur luxe et leurs décors. Le CMN innovera aussi avec une « expérience immersive » par petits groupes dans les appartements de Mme Thierry de Ville-d'Avray (femme du deuxième intendant de 1784 à 1792) aménagés à l'entresol, où le visiteur pourra se reposer et se restaurer. On pourra y découvrir une table volante. Ce dispositif exceptionnel et onéreux avait été envisagé à Trianon pour Louis XV, mais n'y fut jamais réalisé. Il permettait de faire monter et descendre mécaniquement le plateau central de la table à travers le sol de la salle à manger vers les cuisines. La table apparaissait dressée comme par magie dans la plus

grande intimité. C'est précisément à cette époque que se cristallisent les fondamentaux de la gastronomie, qui vont participer au rayonnement de la France jusqu'à aujourd'hui : apparition de la salle à manger, du restaurant et des premiers grands chefs. « L'excellence décorative et gustative forme une civilisation. Ce site et ce décor exceptionnels vont servir aussi d'écrin à cet art de vivre à la française », a expliqué Philippe Bélaï. »

En plus d'un salon de thé, d'un café et d'un restaurant, le CMN va mettre en valeur aussi bien les produits et les terroirs que les arts de la table (objet de la première exposition temporaire), ou encore les pratiques de table qui ont valu à la France l'inscription du repas gastronomique au patrimoine immatériel de l'humanité de l'Unesco. Ce chantier inédit est l'occasion pour le CMN de démontrer ses savoir-faire et sa rigueur scientifique associés à son expertise pour communiquer auprès du grand public (600 000 visiteurs sont attendus dès la première année d'ouverture) sur le patrimoine matériel et immatériel. ■

UN FINANCEMENT INÉDIT

Sur un budget de 104 millions d'euros, un emprunt de 80 millions sera contracté par le CMN avec l'accord du gouvernement. Une première pour le Centre. Il sera remboursé avec la location de trois étages de bureaux dont l'entrée sera au 4 rue Royale. S'ajoutent 10 millions d'euros de l'État (7 millions du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et 3 millions du ministère des Armées), 9,5 millions des fonds du CMN, 4 millions d'euros de produits de l'affichage publicitaire complétés par le mécénat. L'hôtel de la Marine sera ensuite autofinancé dès sa première année d'exploitation.

LENKA BOKOVA FUNAMBULE DES BIBLIOTHÈQUES

Avec sa petite équipe, Lenka Bokova met depuis sept ans toute son énergie à ouvrir de plus en plus grand les portes de la bibliothèque de la Maison Jean Vilar à Avignon.

Ce que, dans le monde des bibliothèques, on sait fort bien : c'est toujours en creusant que l'on tombe sur les trésors. Mais pour une fois, capitale du spectacle oblige, théâtralisons un peu le décor. Ici, en plein cœur d'Avignon, c'est plutôt en pointant le nez en l'air qu'on débusque la pépite. Car – à l'image de Lenka Bokova, joyeuse responsable des lieux, polyglotte et douée de talents à vous donner le vertige [photo] – c'est bien au 2^e étage d'une ancienne demeure cardinalice que loge la bibliothèque de la Maison Jean Vilar.

Les habitués de la cité des papes savent que, depuis 1979, s'entretient dans cet antre cossu la mémoire du (et des) festival(s) en 350 mètres de linéaires – soit notamment 15 000 affiches, 20 000 photographies, documents, archives administratives et audiovisuelles... « Ces longues enfilades rassemblent tout ce qui touche au "in" et au "off" mais aussi aux Hivernales et plus généralement au spectacle vivant en Avignon et sa région », nous explique Lenka Bokova, conservatrice, en charge de cette antenne du département des arts du spectacle de la BnF – « la seule installée en région ». Lenka insiste pour souligner la particularité de cette Maison, « animée conjointement par l'association Jean Vilar et la Bibliothèque nationale de France (BnF), avec le soutien de la Ville d'Avignon et du ministère de la Culture. Elle abrite un lieu de ressources du spectacle vivant unique en France, ouvert gratuitement à tous les publics ». « Tout au long de l'année, poursuit-elle, cinq professionnelles, aidées de nombreux stagiaires, collectent, conservent, valorisent les collections de la bibliothèque de la Maison Jean Vilar auprès des visiteurs. » En plus de la mémoire des festivals, les chercheurs, les lycéens et les férus d'arts vivants ont accès à pas moins de 34 000 livres (dont 20 000 librement) et ont à leur disposition 300 revues, 300 vidéos et multimédias.

DE PRAGUE À AVIGNON

Depuis l'arrivée de Lenka Bokova il y a sept ans, la bibliothèque de la Maison Jean Vilar a étoffé son public. Sa fréquentation a quadruplé : « Nous avons travaillé sans relâche – et à grand renfort l'été – pour améliorer l'accueil des lecteurs, valoriser les collections et faire connaître le travail de la BnF en Avignon », analyse Lenka Bokova, fidèle au costume « de petit lutin des coulisses » qu'elle avait enfilé alors qu'elle coordonnait (cela a duré quinze ans), les services au public, à la direction des collections de la BnF, à Paris. Émigrée à 20 ans de sa « volière de plomb » natale, la Tchécoslovaquie, et naturalisée française six ans plus tard, Lenka – qui vous parlerait volontiers polonais, russe, allemand, arabe ou chinois – choisira donc, après une année sabbatique à traduire le poète tchèque Vladimír Holan, de poser ses valises en Avignon. À la bibliothèque de la Maison Jean Vilar, la conservatrice s'attelle à plusieurs chantiers : « Outre la rénovation des locaux, il fallait passer à la vitesse supérieure dans le traitement (mise en boîte, étiquetage...) des richesses collectées. Nous avons sorti un dépliant pour faire connaître la bibliothèque... Et très vite organisé de petites expositions sur l'actualité du spectacle à Avignon. » Aujourd'hui, elles se succèdent au rythme de 3 ou 4 par an et peuvent susciter des travaux de recherche. Autres clés du succès, selon Lenka, funambule des bibliothèques attachée au « collectif » : « Le lien constant avec les acteurs du spectacle vivant dans la région, festival d'Avignon en particulier, et le partenariat avec l'université d'Avignon, qui se déploie sous différentes formes – formation des étudiants, accueil de cours sur les collections, stagiaires, projets de recherche... » L'été, les festivaliers ont pris l'habitude de venir consulter les livres, les vidéos ou lire la dernière revue de presse. Il y a aussi un concours des plus belles affiches du « off » (1 200 spectacles sur 130 lieux), organisé grâce à une collecte géante [lire encadré]. Pour faire vivre la mémoire des spectacles, l'antenne de la BnF en Avignon fait preuve d'un festival d'idées. ■



Lenka Bokova lisant des textes de Jean Vilar dans la nuit du 11 au 12 juillet 2011.

© Emile Zeig.

DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Jusqu'à la fin de l'été, la bibliothèque de la Maison Jean Vilar revient à travers une exposition sur les lieux insolites du festival d'Avignon. Comme chaque année depuis 2013, la BnF, en partenariat avec la Ville d'Avignon et le « off », réitère également son concours des plus belles affiches du « off », où un jury de personnalités d'horizons divers (arts graphiques, communication, théâtre, presse, bibliothèque) sélectionne les 25 plus belles affiches.

Maison Jean Vilar, 8, rue de Mons - Montée Paul Puaux
84000 Avignon - Tél. : 04 90 27 22 84.

Pendant le festival, la bibliothèque est ouverte tous les après-midi. Le reste de l'année, du mardi au vendredi l'après-midi et le samedi (possibilité de prendre rendez-vous hors horaires d'ouverture).

www.maisonjeanvilar.org/public/accueil.html

maison-jean-vilar@bnf.fr



Il y a 40 ans, le décret signé par Françoise Giroud, alors secrétaire d'État à la Culture, instituait dans chaque région un directeur régional des affaires culturelles chargé de la mise en œuvre de la politique culturelle du gouvernement. Le 3 février 1977, le décret établissait en effet que les directeurs régionaux des affaires culturelles étaient chargés de l'application de la politique définie par le Gouvernement dans les domaines relevant du ministère de la Culture, et qu'ils avaient autorité sur les services en dépendant. Publié au Journal Officiel le 8 février 1977, ce décret marque une étape importante dans l'implantation du ministère de la Culture en région et sa présence administrative.

JE ME SOUVIENS...

... quelques souvenirs égrénés dans la mémoire des agents des Drac

Un professeur voulant enseigner l'art de relever des reliefs dans le Nord choisit d'étudier des mottes féodales plutôt que des terrils!

Pierre Leman,
directeur des antiquités Nord-Pas-de-Calais
entre 1973 et 1991

Juin 1989,
je me souviens
de mes premiers pas
à la Drac de Toulouse
comme objecteur
de conscience...

Tony Simoné,
chargé de
communication

Je me souviens de la venue
de M. Douste-Blazy à Limoges,
malade, que j'ai soigné avec
du paracétamol ! (sous contrôle de
son garde du corps)

Nadine Chanteraud,
gestionnaire financière au service Livre

*Nantes, 1994, Ricardo Montserrat, ateliers d'écriture
« Travail et bonheur » dans une dizaine d'entreprises dont la Drac.
7 agents volontaires, 7 tranches de vie... « Drac, c'est rude,
ça craque »... Un livre Rêves de travail à la Drac des Pays
de la Loire. Une postface émouvante de Michel Fontes
sur « l'accoucheur de mots »*

Jean-Pierre Meyniel, conseiller livre et lecture

**1993, JE ME SOUVIENS DE MON PREMIER
VERNISSAGE AU FRAC CHAMPAGNE-ARDENNE,
UNE EXPOSITION DE LAURENT JOUBERT.
ALORS UN PEU OUVERTE À L'ART CONTEMPORAIN,
J'AI ÉTÉ LARGEMENT FORMÉE PAR LE CONSEILLER
ARTS PLASTIQUES DE L'ÉPOQUE, MARC VAUDEY.
JE LUI RENDS HOMMAGE.**

Véronique Charlot
directrice adjointe, Drac Bretagne

**JE ME SOUVIENS DES FRESQUES
PEINTES PAR L'ARTISTE CHAMIZO
AVEC D'AUTRES DÉTENUS DANS
UN COULOIR SOUTERRAIN
OBSCUR ET NOYÉ DES
ANCIENNES PRISONS DE LYON**

Frédérique Sauvage,
technicien des monuments historiques
conservateur des antiquités et
objets d'art de l'Ardèche

*9 mai 1997, à l'occasion d'une rencontre
littéraire franco-italienne organisée au tout
nouveau pôle documentaire de la Drac à
Montpellier, sous la houlette de Nadine Etcheto,
conseillère livre et lecture, je me souviens d'avoir
fêté mon anniversaire dans un restaurant sympa
de la ville en compagnie d'Erri De Luca,
un écrivain pétri d'humanité !*

Annick Villalba, chef de projet enjeux achats et immobilier
des Drac, département de l'action territoriale

UN MOT

DRAC

Directive nationale d'orientation: note pluri-annuelle qui fixe le cadre stratégique des orientations politiques du ministère à décliner par les Drac. Elle tient compte de la diversité des territoires, des populations, des voies d'accès à l'art et à la culture et des acteurs culturels.

UNE PUBLICATION



UNE CITATION

« Les Drac sont engagées dans une stratégie de développement et d'aménagement du territoire qui vise de manière constante à remédier aux inégalités d'accès à la culture. »

Catherine Trautmann,
intervention le 11 décembre 1997
à Orléans à l'occasion des 20 ans
des Drac et de l'inauguration de
la Drac de la région Centre.

ENTRETIEN AVEC FRANÇOISE MOSSER

Première femme à la tête d'une direction régionale des affaires culturelles



Françoise Mosser, en avril 1980.
Au deuxième plan, Michel d'Ornano.

© DR.

Directrice durant 8 ans de la Drac Basse-Normandie, Françoise Mosser a été témoin de deux périodes du ministère, celles de Jean-Philippe Lecat et de Jack Lang.

En 1979, vous devenez la première femme directrice régionale des affaires culturelles en Basse-Normandie... Dans quelles conditions prenez-vous vos fonctions ?

En 1979, à 37 ans, j'étais depuis 12 ans directrice des archives du Morbihan. Je n'aurais jamais osé poser ma candidature à ce poste si mon prédécesseur, également chartiste, ne m'y avait incitée alors que l'on commençait à se soucier de nommer des femmes à des postes de responsabilité. J'ai reçu, à mon arrivée, un excellent accueil, tant des acteurs de la vie culturelle que des administrations et des élus. Pourtant, les débuts n'ont pas été faciles. La Drac avait été créée en 1976. Les services patrimoniaux, jusqu'alors autonomes, vivaient mal cette nouvelle tutelle ; la cellule administrative était squelettique ; il n'y avait pas de

conseillers sectoriels ; tous les crédits devaient être négociés avec la centrale. Encore ai-je eu la chance d'être l'une des premières à bénéficier de crédits déconcentrés – un pactole de 100 000 francs ! – et, en conséquence, d'un chargé de mission « intersectoriel ».

S'amorce une politique régionale... Comment vous y prenez-vous pour en bâtir les principes ?

J'ai dû faire face à deux défis : construire une véritable direction en fédérant des services de grande qualité, mais qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble ; définir les priorités d'une politique culturelle adaptée aux spécificités de la région, en prenant le risque de susciter la déception de certains. En 1980, l'Année du patrimoine nous a offert l'opportunité de mobiliser tous les services autour d'un même objectif. Dans le même temps, c'est avec la région que nous avons arrêté les cadres d'une politique. À partir de 1982, l'accroissement des budgets a permis d'y affecter des moyens plus importants. Outre les actions classiques concernant les divers secteurs culturels, il faut souligner des politiques originales, en faveur de la lecture publique en milieu rural ou de la réutilisation de monuments historiques par exemple.

Quelles étaient vos relations avec l'administration centrale et avec les collectivités territoriales, vos premiers partenaires ?

Je garde le souvenir d'une écoute attentive des directions du ministère, qui m'ont le plus souvent laissé une grande liberté d'action. Je me suis en outre beaucoup appuyée sur les inspecteurs généraux (de toutes spécialités) dont les conseils ont été précieux pour faire aboutir nos projets.

Par ailleurs, nous avons alors noué avec les représentants des collectivités territoriales des relations d'une exceptionnelle qualité, fondées sur des liens personnels et une estime réciproque. Avec la région, nous partagions la gestion du Frac, de l'ensemble instrumental, du centre de culture ethnologique... Nous étions aussi très présents auprès des départements, qui furent parmi les premiers à se doter d'offices culturels, et des villes, avec lesquelles nous avons signé de nombreuses conventions de développement culturel. En conclusion, je voudrais dire que j'ai vécu une expérience passionnante à une époque où les Drac étaient encore des administrations de mission.

Retrouvez l'intégralité de l'interview sur :

➔ **SÉMAPHORE** > Le ministère > Portraits

1977

LES DÉCRETS DU 3 FÉVRIER ET DU 27 DÉCEMBRE

officialisent l'instauration d'une direction régionale dans chaque région ; toutes les régions métropolitaines en seront pourvues à la fin des années 1980.

1978

LE DÉCRET DU 13 SEPTEMBRE
reconnait le statut de directeur régional.

1979

PAR DÉCRET DU 6 MARS, les services départementaux de l'architecture (SDA) succèdent aux agences des bâtiments de France, nées après-guerre. Rebaptisés services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP) en 1996, ils sont rattachés à la Culture.

1981

PREMIÈRE IMPLANTATION
des services déconcentrés dans les outre-mer, à La Réunion ; dernière implantation en 2016, à Mayotte.

L'ARCHÉO... DANS LE RÉTRO

Leurs missions : inventer, étudier, protéger, conserver et promouvoir. Les services régionaux de l'archéologie (SRA) mettent en œuvre la politique du ministère depuis 1991. Et il y a 40 ans, c'était comment ? Retour en 1977.

PAS D'« ARCHÉOLOGIE » MAIS DES « ANTIQUITÉS »

Les services régionaux de l'archéologie (SRA), nés avec la circulaire du 7 octobre 1991, sont le fruit d'une longue histoire. La loi du 27 septembre 1941, relative aux fouilles archéologiques, validée en 1945, avait créé les circonscriptions des antiquités et fixé leurs délimitations (correspondant à des académies) selon deux spécialités indépendantes : les antiquités « historiques » (périodes celtique, grecque et gallo-romaine) et les antiquités « préhistoriques ». À la tête de ces circonscriptions se trouvaient des directeurs, en majorité des universitaires, indemnitaires du ministère de la Culture, qui gardaient leurs fonctions professionnelles. Leurs compétences étaient exercées sur une part variable du territoire (de six, puis douze à dix-neuf circonscriptions selon les périodes).

Placé sous l'autorité, en centrale, du Bureau des fouilles et antiquités (puis sous-direction à partir de 1979), le directeur des antiquités était chargé, entre autres missions, de l'instruction des demandes d'autorisation de fouilles. Chaque dossier pouvait être accompagné d'une demande de subvention sur les crédits délégués à l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (Afan), agence du ministère de la Culture créée en 1973 et dont les décisions attributives relevaient encore de l'administration centrale.

LA BATAILLE DES « ARCHIVES DU SOL »

La décentralisation des années 1980, si elle permet de généraliser progressivement la fusion des vieilles « antiquités » en « services régionaux d'archéologie » (SRA) va mettre au jour les limites de l'organisation face à l'urbanisation galopante... Des chantiers, à Marseille, à Orléans, à Rodez, feront scandale.

Avec les « grands chantiers » des années 1990 et la prise de conscience grandissante de la fragilité des « archives du sol », l'archéologie gagne sa légitimité. Les rangs des SRA (créés en 1991), qui ne comptaient, bien souvent, qu'une personne à temps plein, vont s'étoffer. Les directeurs sont remplacés par des conservateurs régionaux de l'archéologie chargés de mettre en



Depuis une quinzaine d'années, le nombre et l'envergure des chantiers de fouilles préventives ont considérablement augmenté. Ici, à Marseille, quelques fouilles qui ont fait date : vue générale de la fouille menée boulevard Charles Nédélec en 2007 [1] ; mosaïque du V^e siècle, fouille de l'esplanade de la Major, 2008 [2] ; charnier de la peste de 1720, fouille de l'esplanade de la Major, 2008 [3].



© Denis Gliksmann/Inrap, Frédéric Parent/Inrap.

œuvre la politique de l'État et leurs services d'étudier, protéger, conserver et promouvoir le patrimoine archéologique.

AU SEIN DES PÔLES PATRIMOINE DES DRAC

Parmi les évolutions notables : les missions de recherche, qui étaient assurées directement par les SRA, ont progressivement évolué vers une responsabilité de gestion du patrimoine archéologique. Le niveau d'expertise et de compétence scientifique requis reste important et s'exprime, en particulier depuis l'adoption de la loi du 17 janvier 2001 sur l'archéologie préventive et la création de

l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), par les prescriptions de diagnostics et de fouilles préventives et le contrôle scientifique des opérations. Les archéologues des Drac demeurent des acteurs de la recherche (qu'ils peuvent conduire eux-mêmes) et s'inscrivent désormais dans un paysage pluriel et une communauté scientifique interinstitutionnelle étoffée (CNRS, Inrap, collectivités territoriales...).

Merci à Christophe Pellecier, Drac Occitanie, et à Damien Leroy, Drac Martinique pour leur contribution à cet article.

1986

LE DÉCRET DU 14 MARS modifie le statut des directions régionales, qui prennent progressivement le visage qu'on leur connaît aujourd'hui. La fonction de Drac adjoint est créée.

2010

À L'ISSUE DE LA RÉFORME de l'administration territoriale de l'État (Reate), les Drac sont confortés dans leur périmètre. Les SDAP sont placés sous l'autorité des Drac et deviennent les STAP (services territoriaux de l'architecture et du patrimoine).

2015/
2016

LA LOI DU 16 JANVIER 2015 procède notamment à un redécoupage des régions et substitue à compter du 1^{er} janvier 2016 aux 22 régions métropolitaines existantes 13 régions constituées par l'addition de régions sans modification des départements qui les composent.

2017

LES SERVICES DÉCONCENTRÉS du ministère sont constitués de 13 Drac métropolitaines, et dans les outre-mer de 5 Drac et 2 services (Nouvelle-Calédonie et Polynésie).



© COBS.

Féminitudes est la création d'un lycée de l'Ain après huit semaines d'immersion dans l'univers de la compagnie Stylistik grâce à une résidence danse de territoire (communauté de communes Bugey Sud, Drac Auvergne-Rhône-Alpes et la Maison de la danse).

CONSEILLER/CONSEILLÈRE D'ACTION CULTURELLE ET TERRITORIALE

UN MÉTIER, trois regards

Avec la réforme territoriale, le métier a connu une évolution intéressante et significative en 2016. Initialement en charge de l'action culturelle, le ou la conseiller.e est également mobilisé.e en faveur des politiques ministérielles. En lien avec les collectivités, il ou elle conduit des missions territoriales pour le développement de projets culturels dans une transversalité totale. Vingt postes de conseiller.e.s d'action culturelle et territoriale ont été déployés dans les Drac fusionnées. Témoignages.



© DR.

BRIGITTE HARGUINDEGUY

À la Dac océan Indien (La Réunion)
depuis 12 ans

« Nous venons de renouveler pour quatre ans une convention avec l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'université de La Réunion. Cette initiative pérennise la mise en place d'une formation obligatoire "Art et culture" pour tous les étudiants de master 1 et 2 (environ 500 étudiants par an). Cela me paraît essentiel, quand on parle de démocratisation culturelle, d'investir dans la formation initiale. Quand on forme des jeunes, l'impact est très fort. Beaucoup d'étudiants témoignent de leur découverte du monde culturel, notamment du théâtre, des musées. C'est une occasion à saisir car nous n'aurons sans doute plus jamais l'occasion de sensibiliser ces futurs cadres. Mes collègues de Mayotte réfléchissent à initier une convention du même type pour leurs étudiants. »



CHRISTIAN CHEMIN

À la Drac Auvergne-Rhône-Alpes
depuis 3 ans

« Mes premiers interlocuteurs sont les collectivités territoriales. J'essaie de convaincre les élus dans mes trois départements (l'Ain et les deux Savoie) que la culture est aussi importante que l'assainissement ! Nous faisons sur les territoires des propositions dont peuvent s'emparer aussi bien un enseignant, un soignant qu'un éducateur. Ce qui me motive le plus c'est l'ingénierie culturelle pour œuvrer à former de nouveaux publics. Grâce à la synergie autour d'un projet artistique territorial, créateur de mixité sociale et de dialogue extraordinaire, de petites communautés de communes rurales (de 4 à 10 000 habitants) prennent conscience que la culture est un vecteur important du développement de leur territoire. »



CLAIRE GASPARUTTO

À la Drac Bretagne depuis 6 ans

« À Rennes, il y a trois ans, j'ai créé "Passeurs de culture", une formation destinée aux travailleurs sociaux. Pendant 3 jours, ils rencontrent des artistes et vivent des expériences culturelles comme celles qu'ils pourraient faire vivre à leurs bénéficiaires. L'enjeu est de casser l'idée d'une culture élitiste, de faire découvrir les métiers de la médiation et d'y associer la notion de plaisir. Lors des évaluations, ces travailleurs sociaux déclarent avoir changé leurs pratiques professionnelles : vision plus positive et individualisée des bénéficiaires, prise de conscience que les institutions culturelles sont des ressources dans les parcours d'insertion. Cette marge dont je dispose pour innover, proposer et expérimenter est l'un des aspects les plus motivants de ma mission. »



© Éric Sander.

GRAINES D'IDÉES POUR CULTIVER NOTRE PATRIMOINE

Il y a quelques jours, comme traditionnellement le premier week-end de juin, où les jardins donnent « Rendez-vous », nous étions 1,8 million à venir les admirer. Défrichons une espèce unique : le patrimoine des parcs et jardins.

Parmi les plus populaires, ils sont aussi les plus fragiles : « Nos jardins et nos parcs sont des monuments vivants », résume dans un sourire Marie-Hélène Bénétière, chargée de mission parcs et jardins. À la direction générale des patrimoines (DGPAT), cette incollable sur l'histoire du végétal occupe le bureau « jardins » avec Jean-Michel Sainsard, expert parcs et jardins à la sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés. « Avec plus de 22 000 parcs et jardins repérés pour leur intérêt historique, botanique ou paysager, la France conserve un important patrimoine de jardins », souligne Marie-Hélène Bénétière. Ajoutons que le ministère de la Culture gère les anciens domaines royaux devenus nationaux, tels Versailles, Saint-Cloud, Saint-Germain-en-Laye, Pau, Compiègne, mais également des palais nationaux comme le palais de l'Élysée ou l'hôtel Matignon. « Depuis 2004, poursuit-elle, le bureau "jardins" pilote la politique du ministère autour de trois volets : connaître, protéger, entretenir ce patrimoine unique. » Au quotidien, il s'agit également pour Marie-Hélène Bénétière de former et de sensibiliser l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce domaine.

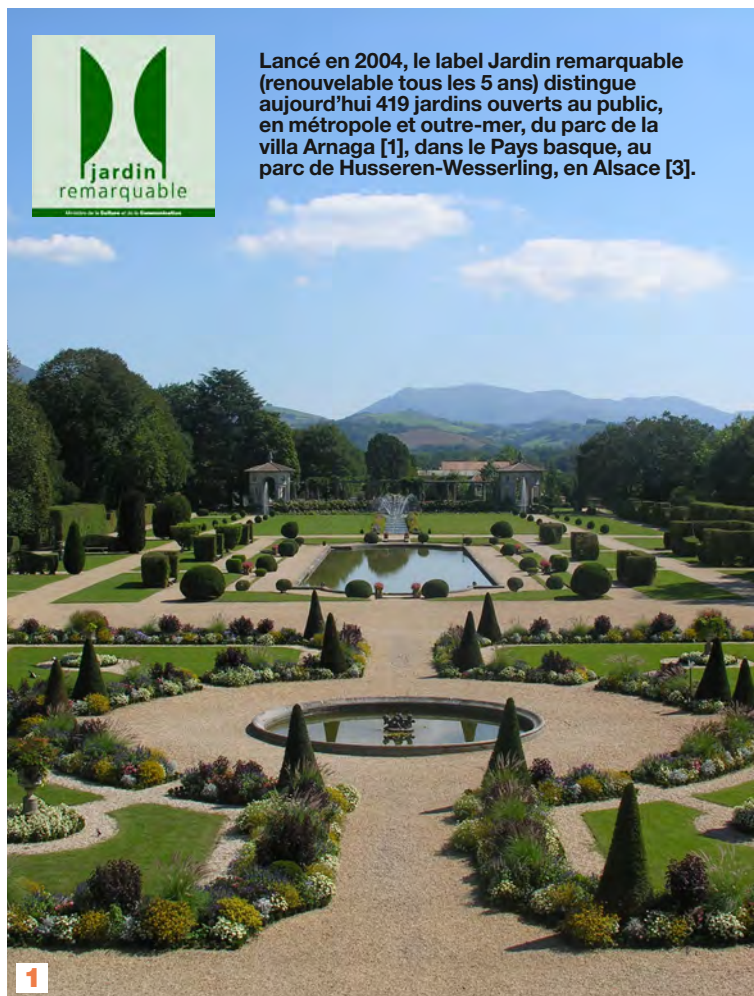
VERS UNE EUROPE DES JARDINS

Pour récolter, il faut semer... À l'échelle européenne, une prise de conscience, dès les années 1970, de la richesse patrimoniale des jardins dans l'Union suscite de nombreuses initiatives menant aujourd'hui à la coconstruction d'un réseau européen des jardins sous l'égide du réseau

Herein du Conseil de l'Europe. Orane Proisy, responsable du pôle réseaux et musées au département des affaires européennes et internationales (DAEI), en est la correspondante pour la France : « Au sein de ce réseau, une quinzaine de pays échangent les bonnes pratiques. Depuis quelques mois, celui-ci informe le public sur la politique des jardins dans ces pays, à travers une page "Au jardin", sur le site des politiques européennes du patrimoine Herein. » Autre chantier : « Pour l'Année européenne du patrimoine, en 2018, annonce Orane Proisy, on prévoit une manifestation franco-allemande, Rendez-vous im Garten, sur le modèle des Rendez-vous aux jardins. »

LES CORRESPONDANTS JARDINS CREUSENT LE SILLON

En région et dans les départements d'outre-mer, la politique des jardins est portée dans les directions régionales des affaires culturelles (Drac) par 15 correspondants jardins. À la Drac Normandie, Élisabeth Wallez était parmi les pionnières à prendre ce rôle, il y a vingt ans : « Nous sommes des relais actifs en région pour la protection et la conservation des jardins. Un correspondant jardins, c'est une personne de référence, qui s'appuie sur un réseau fort ; l'échange d'information (cas pratiques, maladies, listes de protections, de restaurations en cours, études, bibliographie, contacts...) est constant entre correspondants. » Premier rôle de la Drac : instruire la protection au titre des monuments historiques : « En tant qu'"immeubles", les jardins, s'ils sont d'intérêt historique, artistique ➤



Lancé en 2004, le label Jardin remarquable (renouvelable tous les 5 ans) distingue aujourd'hui 419 jardins ouverts au public, en métropole et outre-mer, du parc de la villa Arnaga [1], dans le Pays basque, au parc de Husseren-Wesserling, en Alsace [3].

1



LA MAIN VERTE DU JARDINIER D'ART

Thierry Lerche, dans le jardin anglais du château de Fontainebleau.

Ils font vivre plus de 2000 hectares d'histoire ! Répartis en 3 corps (chef des travaux d'art, techniciens d'art, maîtres ouvriers d'art), 250 jardiniers d'art, dont le métier remonte aux « jardiniers du roi » du XVII^e siècle, entretiennent 30 jardins, principalement les domaines nationaux. À l'instar de Thierry Lerche, chef des travaux d'art au château de Fontainebleau, les jardiniers d'art font preuve d'expertises pointues en horticulture, hydraulique, pédologie (science des sols), chimie, mécanique... « Il faut être curieux, disposer de savoirs anciens mais aussi capter les technologies novatrices. » Véritables « maîtres d'art » avec la spécialité « végétaux », ces jardiniers conservent et valorisent les sites : « Cela se traduit par l'entretien – tonte, taille, plantation, entretien des allées, etc. – et par des expertises savantes comme la conception de mosaïcultures, le système de drainage... » En tant que chef des travaux d'art Thierry Lerche encadre le personnel et transmet son savoir-faire : « À chaque site, son histoire et son entretien spécifique. Ancienne demeure royale, Fontainebleau est organisé comme un domaine agricole, avec un verger, un potager et un parc de 130 ha. Son paysage résulte notamment du creusement d'un canal sous Henri IV. » En lien avec l'architecte en chef des monuments historiques et l'administrateur du domaine, le chef des travaux d'art participe aux études de restauration ou de création d'un jardin, et peut être amené à en suivre le chantier.

© Amaga ; Malika Bauwens.

➤ ou architectural, peuvent en bénéficier (code du patrimoine, livre VI, titres I et II) », rappelle Marie-Hélène Bénétière, en même temps qu'un nombre de 2399 parcs et jardins protégés en 2017.

Autre activité des correspondants : accompagner les candidats au label d'État Jardin remarquable, qui permet de faire connaître et de valoriser des parcs et des jardins ouverts au public (au moins 40 jours/an). La Normandie d'Élisabeth Wallez en compte une quarantaine : « J'anime le groupe de travail chargé d'examiner les demandes, j'organise les visites du jardin candidat et je sensibilise les propriétaires aux bonnes pratiques pour conserver l'intérêt culturel de leur jardin, en les incitant par exemple à recourir aux plans de gestion ou aux professionnels. »

PRENDRE « RENDEZ-VOUS » OU « ADOPTER » UN JARDIN...

Pour cultiver une conscience du patrimoine végétal, plusieurs dispositifs ont déjà porté leurs fruits, tels les Rendez-vous aux jardins. C'est en 2003, lors du lancement de cette manifestation nationale annuelle, que Stéphanie Bérusseau, de la Drac Nouvelle-Aquitaine, est devenue correspondante jardins. Chaque année, elle prépare activement le 1^{er} week-end de juin : des relations avec les propriétaires ou gestionnaires des jardins ouverts ce jour-là à la rédaction de la brochure, diffusée à 30 000 exemplaires. Stéphanie Bérusseau accompagne également les candidats au label Jardin remarquable (départements 16, 17, 79 et 86). Parmi ses souvenirs les plus émouvants, le jardin de l'école maternelle de Celles (Charente-Maritime),

premier jardin d'école en France à recevoir le label Jardin remarquable, en 2013 : « Un jardin parti d'un projet pédagogique d'un instituteur et conçu grâce au travail collectif de celui-ci, d'un architecte paysagiste, d'une association, des parents d'élèves et surtout des enfants : une belle aventure !, explique Stéphanie Bérusseau. C'est une vraie classe à ciel ouvert, où l'on peut apprendre à lire, à compter, à s'orienter... Les enfants connaissent même le nom des plantes en latin ! »

Pour développer la curiosité, la créativité et la sensibilité des élèves on peut aussi... adopter un jardin ! Lancée il y a vingt et un ans (grâce à un partenariat interministériel) et présente dans presque toutes les régions (se renseigner auprès de sa Drac), l'opération « Adoptez un jardin » repose sur l'adoption par une classe d'un jardin, où les élèves poursuivront un projet tout au long de l'année avec le renfort d'intervenants [paysagistes, artistes plasticiens, jardiniers, conteurs...]. Sur le portail histoiredesarts.culture.fr, une section « jardins » est aussi une mine d'or pour ceux qui veulent découvrir (ou faire découvrir) l'histoire des jardins.

FORMATIONS : ÇA Pousse !

« Pour faire savoir, il faut soi-même connaître », affirme sans hésiter Thierry Lerche. Au château de Fontainebleau, ce chef des travaux d'art qui encadre une vingtaine de professionnels (dont 12 jardiniers) salue les stages de formation du ministère : « Des intervenants de qualité nous donnent les clés pour comprendre le jardin afin de le protéger selon des règles viables. » À

TÉMOIGNAGES



MARIE-HÉLÈNE BÉNÉTIÈRE

CHARGÉE DE MISSION PARCS ET JARDINS,
DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES

« Comme le rappelle la charte de Florence adoptée en 1982 par le Comité international des jardins historiques (ICOMOS-IFLA), le jardin est une composition d'architecture dont le matériau est vivant, et donc en tant que tel périssable et renouvelable. »



ORANE PROISY

RESPONSABLE DU PÔLE RÉSEAUX ET MUSÉE,
DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES

« En 2018, le travail des correspondants du réseau européen aboutira le premier week-end de juin au tout premier événement autour des jardins dans plusieurs pays européens. »

© DR.



Paris se met au vert ! Le parc de Clichy-Batignolles Martin Luther King s'étend progressivement depuis 2007 pour le plaisir des visiteurs [2]. Côté expositions, cap sur « Jardins » au Grand Palais ou les grilles du jardin du Luxembourg [4]... Ailleurs en France, « Jardin infini » pousse les portes du Centre Pompidou Metz [5], et la nature s'invite à la 7^e édition du Festival de l'histoire de l'art à Fontainebleau. Autre incontournable : le Festival international des jardins de Chaumont-sur-Loire [p.9].



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE IRRIGUE NOS JARDINS

Compost, réduction des pesticides, récupération d'eau de pluie, désherbage à la main... La démarche de développement durable poursuit trois objectifs : environnemental (préserver les ressources naturelles, éviter les pollutions et favoriser la biodiversité) ; économique (réduire certaines dépenses et développer des valorisations plus pérennes) et enfin social (offrir un cadre agréable et favoriser la cohésion sociale). Le plan de gestion, définissant des objectifs à long terme, permet d'aboutir à une gestion responsable du site. C'est un outil de suivi technique, scientifique, sanitaire et économique pour accroître la valeur patrimoniale et environnementale.

chaque jardinier entrant au ministère, l'initiation à l'histoire de l'art des jardins est obligatoire. Leurs connaissances seront complétées par des modules sur les styles, l'introduction des végétaux, les problématiques de la restauration, etc., mais aussi par des stages techniques [tonte des topiaires, taille des rosiers anciens] ou sur l'entretien durable [arrosage intégré, lutte biologique]. Ces stages ne sont pas réservés qu'aux jardiniers ! Au total 165 heures de formation ont été dispensées, touchant aussi les correspondants jardins, recenseurs des monuments historiques, les architectes et les techniciens des bâtiments de France, les propriétaires ou les gestionnaires de jardins, etc. « Progressivement, analyse Marie-Hélène Bénetière, même les particuliers réalisent qu'il y a un entretien adapté à chaque site et à son histoire. » Et pour continuer de sensibiliser, un MOOC (portail de cours en ligne) avec un module « jardins » vient d'éclore en juin sur le site e-patrimoine. ■

- 1 www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Monuments-historiques-Sites-patrimoniaux-remarquables/Presentation/Focus/Parcs-et-jardins
- 2 La carte des Jardins remarquables est consultable sur www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Carte-des-jardins-remarquables#/lists/50838
- 3 www.histoiredesarts.culture.fr/reperes/jardins
- 4 www.herein-system.eu/fr/gardens



STÉPHANIE BÉRUSSEAU

CORRESPONDANTE JARDINS,
DRAC NOUVELLE-AQUITAINE

« En 2003, pour la première édition des Rendez-vous aux jardins, la Drac Poitou-Charentes avait réuni 51 jardins. J'ai arpenté les salons, les conférences et les fêtes des plantes pour recruter des sites. Aujourd'hui, on approche les 170... »



ÉLISABETH WALLEZ

CORRESPONDANTE JARDINS, DRAC NORMANDIE

« La Drac reçoit les candidatures au label Jardin remarquable, qui seront examinées par un groupe de travail présidé par le préfet de région ou son représentant. C'est le préfet qui délivrera l'arrêté ou la décision. »

LES SENTINELLES DE SAINT-CYR

Sur cette équipe de 13 personnes repose le bon fonctionnement de nos serveurs, applications et bases de données informatiques... Lumière sur le Bureau des services d'exploitation.



De gauche à droite: Didier Albenque, Luc Augarde, Alain Surmont, Henri Perrin, Riyaz Marecar (prestataire), Rudy Simoné, Régis Cheng. Au 2^e rang: Gilles Darteville, Bruno Amblard-Leroy, Fabienne Ricciarini, Julien Georges, Alexandre Toth, Emmanuel Bonnes, Jean-Philippe Amaury (absent).

© Matthieu Woltz/Prisma Media.

Fort de Saint-Cyr, Montigny-le-Bretonneux (78). Niché en lisière du bois d'Arcy, peuplé de chevreuils et de pivolets, le site impressionne. Avant de franchir les portes du Bureau des services d'exploitation (BSE), on commence donc naturellement par un peu d'histoire: cette fortification est née après le siège de Paris en 1870, pour assurer la sécurité de la capitale. Après la Première Guerre mondiale, le fort sert de station météorologique militaire et de dépôt d'armement. L'École nationale de météorologie occupe les lieux de 1944 à 1982. Installée au Fort de Saint-Cyr, propriété du ministère de la Culture depuis 1985, la sous-direction des systèmes d'information va être transférée, dans le cadre du projet immobilier Camus, à Paris.

Au sein du BSE, sous l'autorité de Roland Debonne, chef du Bureau, et de Fabienne Ricciarini, son adjointe, travaillent 13 personnes: «Deux architectes techniques, un administrateur base de données, trois administrateurs systèmes, sept intégrateurs d'applications, détaille Fabienne Ricciarini. Ici chaque agent est un expert – souvent ingénieur – mais il doit aussi être

polyvalent, poursuit-elle. Il faut être capable, au besoin, de remplacer l'un des collègues. Le bon fonctionnement des systèmes ou des applications ne peut pas attendre. Ça inclut la messagerie comme les bases de données Joconde, Mistral...» Souvent d'astreinte donc, les agents du BSE portent par conséquent une mission essentielle pour l'ensemble de l'administration centrale et des services déconcentrés: d'une part, l'acquisition, le déploiement et la maintenance des matériels (serveurs et stockages) et, d'autre part, exploiter et superviser les bases de données, les applications (messagerie, intranet...) et les systèmes qui en sont les réceptacles.

FAIRE FONCTIONNER, VEILLER, RÉPARER

«L'organisation du Bureau fonctionne comme la construction et l'entretien d'un bâtiment...», explique Fabienne Ricciarini. Démonstration directe avec Alexandre Toth, qui exerce la fonction explicite d'architecte technique: «Mon rôle est de m'assurer de la cohérence technique des systèmes entre eux.» Alexandre Toth tient également l'inventaire du parc de serveurs: une trentaine physiquement, bientôt remplacés dans

le cadre du projet Elise [lire encadré], et plus de 600 virtuels. Parmi les nombreuses missions d'Alexandre (aide, pour les services, à la rédaction de marchés pour l'achat d'applications, support technique...) figure la refonte de l'annuaire: «On remet sa gestion, remontant à 2004, au goût du jour. On simplifie la saisie, l'authentification, avec des données plus propres.» Autre pilier du bon fonctionnement: l'administrateur système. Doyen du Fort de Saint-Cyr, Alain Surmont a vu, en trente ans de métier, les machines «rétrécir»: «Un système aujourd'hui ça ressemble à une clé USB de 60 cm où l'on peut stocker jusqu'à 180 téraoctets (To)... Avec les prochains systèmes prévus pour le projet Elise, on accèdera 50 fois plus vite aux données qu'avant.» Alain Surmont s'occupe de tout, «de la définition des configurations matérielles à l'installation, jusqu'au changement de matériel...» Il fait aussi vivre l'application Gestauran (gestion des permis de construire) «où 200 personnes sont connectées en permanence» et s'occupe des sauvegardes de l'administration centrale. Son collègue Rudy Simoné lui, prend en charge depuis dix ans un portefeuille d'une centaine de sites Internet (culture.gouv.fr, culture.fr, le portail archéologie, histoirede-sarts.com...): «Je m'occupe de l'installation, de l'hébergement puis j'assure la maintenance... Depuis 2012, avec la politique de rationalisation des sites Internet de l'État, la tendance est plutôt à la fusion des portails (un seul et même moteur) avec des sous-domaines.» Objectif: sécurité et performance! □

LE PROJET ELISE



Roland Debonne, chef du BSE, suit avec attention l'avancement du projet Elise:
«Profitant du renouvellement des matériels informatiques: serveurs et baies de

stockage et de l'obsolescence technique du site de Saint-Cyr, nous avons décidé de profiter de l'offre interministérielle d'hébergement pour installer le futur parc de serveurs du ministère de la Culture dans des bâtiments remis à neuf des Douanes sur le site d'Osny (95) où il rejoindra d'autres ministères déjà présents. Cette mutualisation des espaces représente un gain économique évident et permet de se mettre aux normes les plus strictes, ce qui devenait difficile sur un site patrimonial comme Saint-Cyr. Le matériel a été acheté fin 2016, l'installation est pratiquement terminée, la migration, débutée en juin, s'achèvera avant la fin 2017. Cette migration représente le transfert de 600 machines virtuelles et de 300 To de données.»

LE TÉLÉTRAVAIL ARRIVE AU MINISTÈRE

Claire Chérie, cheffe du service des ressources humaines, nous livre quelques explications sur cette nouvelle forme d'organisation du travail au ministère.

Depuis le 31 mars, un arrêté ministériel précise les conditions d'application du décret du 11 février 2016 relatif aux conditions et aux modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique. Qu'entendre exactement par télétravail ?

Le télétravail offre la faculté aux agents du ministère de travailler à leur domicile, de la même manière et avec les mêmes droits et obligations que sur leur lieu d'affectation.

Ce nouveau mode d'organisation du travail repose sur une démarche volontaire de l'agent et une relation de confiance réciproque avec sa hiérarchie. Il ne s'agit pas d'un droit mais d'une possibilité offerte aux agents, accordée sous réserve des nécessités du service. Par ailleurs, le télétravail est réversible à tout moment.

Le ministère avait-il déjà testé cette nouvelle organisation ?

Le ministère a eu recours à titre expérimental au télétravail afin d'apporter des réponses ponctuelles à des situations individuelles, mais ces dernières n'étaient pas réglementairement encadrées. C'est désormais le cas avec l'arrêté ministériel, qui s'inscrit dans le cadre interministériel du décret du 11 février 2016 concernant toute la fonction publique.

Qui est concerné ? Sur quels critères d'éligibilité ?

Sont potentiellement concernés l'ensemble des agents du ministère, titulaires et non titulaires, en

fonction en administration centrale, dans les services déconcentrés, les services à compétence nationale et les établissements publics administratifs. Le ministère a retenu une approche par tâche et non par métier. Ainsi, un métier qui ne serait pas télétravaillable à plein temps peut le devenir à raison d'une journée ou d'une demi-journée dès lors qu'un nombre suffisant de tâches peuvent être réalisées à distance et regroupées durant cette journée ou demi-journée.

L'arrêté du 31 mars liste l'ensemble des tâches qui ne peuvent pas être exercées en télétravail. Le supérieur hiérarchique apprécie, dans le cadre d'un entretien avec l'agent, la compatibilité de la demande de télétravail avec la nature des activités exercées et l'intérêt du service. Les jours de télétravail (3 au maximum par semaine pour un agent travaillant à temps plein) sont en principe fixes et non reportables.

Quelles sont les principales motivations à une demande de télétravail ?

Le télétravail est une nouvelle façon d'organiser le travail qui permet aux agents de mieux articuler vie privée et vie professionnelle. C'est la possibilité de réduire les trajets professionnels et d'améliorer leur qualité de vie au travail.

Le télétravail n'entraîne-t-il pas un certain nombre de risques qui ne doivent pas être négligés (isolement social et professionnel, difficulté de gestion du temps, stress...) ?

Une vigilance particulière doit être exercée de la part des encadrants afin de prévenir les risques



© D. Plowy-MCC.

professionnels, à la fois pour l'agent et pour le collectif de travail. La prévention des risques induits par le télétravail fera l'objet d'un point spécifique lors des formations prochaines à destination des agents et des encadrants. Le service des ressources humaines est aussi là pour accompagner les agents dans la mise en œuvre de ce nouveau mode d'organisation du travail. ■

➔ SÉMAPHORE > Ressources humaines > Temps de travail et congés > Télétravail

UN DÉCODEUR POUR LES APPRENTI.E.S

Très engagé dans l'accueil des apprenti.e.s depuis 2015, le ministère réalise un livret pour les accompagner tout au long de leur parcours au ministère et les aider à mieux comprendre le monde du travail, qu'ils/elles découvrent parfois pour la première fois. Ce document illustré par Betty Bone décrypte le cadre réglementaire et donne toutes les clés utiles sur le contrat, le régime fiscal, le temps de travail, les congés, etc.



© Betty Bone/MCC.

➔ SÉMAPHORE > Ressources humaines > Apprentissage et stage > Accueil des apprentis

NOUVELLE ÉDITION 2017 DU RÉPERTOIRE INTERMINISTÉRIEL DES MÉTIERS DE L'ÉTAT (RIME)

La fonction publique de l'État édite depuis 2006 un répertoire qui regroupe l'ensemble de ses métiers. Y sont répertoriés tous les emplois de l'État, qu'ils soient occupés par des personnels titulaires ou des contractuels. Avec cette édition actualisée, le Rime illustre la diversité croissante des emplois de l'État et l'adaptation permanente des métiers pour répondre aux évolutions de la société et aux attentes des citoyens. Enrichie de deux domaines fonctionnels et de 72 nouveaux métiers, cette édition rassemble au total 282 emplois référencés répartis en 28 domaines fonctionnels. Elle valorise également les compétences et les acquis de l'expérience en prenant en compte désormais les compétences managériales et les savoir-être associés à chaque métier.

➔ www.fonction-publique.gouv.fr/decouvrez-la-nouvelle-edition-repertoire-interministeriel-des-metiers-de-letat-rime

ASSOCIATIONS

LE CAP > ET LES LAURÉATS SONT...

Vendredi 31 mars dernier, les deux jurys du concours de nouvelles 2016 et de poésie 2017 ont communiqué les résultats et remis les prix.



© Le cap.

Le jury a primé les 4 nouvelles suivantes :

- 1^{er} prix : *La Mort d'Honoré*, Christophe Le Maux, Cnap
- 2^e prix : *La Même Rue*, Irène Danon, DGCA
- 3^e prix ex aequo : *Point de vue*, Jean-Pierre Bouguier, retraité Drac Centre-Val de Loire et *Moon Walker*, Fatima de Castro, MAP
- Le jury a souhaité mettre en lumière *La rue est à nous*, Katherine Sicart, Ensa Toulouse et *La Rue*, Vassiliki Castellana, CMN-Villa Kérylos

Le jury a retenu neuf poèmes et primé les trois premiers :

- 1^{er} prix : « *Je* » est un autre, Danièle Lechevalier, Ensa Lille
- 2^e prix : *Il fut un temps sans Sahara*, Julie Bellamy, BnF
- 3^e prix : *Vendée masquée*, Isabelle Gérard-Pigeaud, CNC

Les six poèmes suivants sont :

Étoffe de soie, Danièle Lechevalier, Ensa Lille ; *Désert*, Katherine Sicart, Ensa Toulouse ; *Le Phénix endormi*, Michèle Gautard, INA ; *Aube du monde*, Sylvain Bourvic, Musée du Louvre ; *Au hasard de la ville*, Isabelle Humbert, Uda 89 ; *Je t'emmène*, Mila Quenin, CMN/Site archéologique de Glanum.

Le monde animal : thème des concours 2017

Photo : Portez votre regard sur les bêtes en tous genres, et dans tous leurs états, pour réaliser notre bestiaire. Vos deux photos sont à transmettre avant le 30 novembre 2017.

Nouvelles : Écrivez une nouvelle en plaçant cette gravure (ou la situation qu'elle représente) au cœur de votre intrigue, comme point de départ ou élément de votre histoire. Rappelons qu'une nouvelle est une fiction généralement brève et

intense présentant un nombre restreint de personnages...

+ d'infos sur www.lecapculture.fr



L'Arche de Noé sur le mont Ararat, Simon de Myle (1570). © Sotheby's.

AAS > LE JEU DES 10 MOTS 2017!

Le 24 avril dernier, le jury a dévoilé les textes des lauréats du jeu organisé dans le cadre de la Semaine de la langue française et de la Francophonie :

- 1^{er} prix : Céline L'Hostis, Direction générale des patrimoines/Service de l'architecture
- 2^e prix : Frédérique Juchauld-Zinsner, Drac Nouvelle-Aquitaine/Service régional de l'archéologie, site de Poitiers
- 3^e prix : Sylvain Bourvic, Musée du Louvre
- 4^e prix : Élisabeth Perrier, archiviste, Direction générale de l'armement – département de l'Hérault
- 5^e prix : Virginie Serna, Direction générale des patrimoines/Mission de l'inventaire général du patrimoine culturel
- 6^e prix : Éléonore Cohen-Bacrie, Centre Pompidou/Service sécurité
- 7^e prix : Angélique Voisin, Musée du Louvre/ Département des antiquités grecques et romaines
- 8^e prix : Dorothee Gontharet, Bureau du cabinet
- 9^e prix : Caroline Bornarel, Ensa Paris Val de Seine
- 10^e prix : Boris Gateau, Secrétariat général/Bureau des concours et de la préparation aux examens

Vous pouvez découvrir les textes des lauréats sur :

➔ **SÉMAPHORE** > Vie pratique > Loisirs et activités culturelles > AAS > Actualités

Il n'est pas trop tôt pour penser à Noël !

Distribué en mai dans les services, le catalogue des jouets est aussi disponible sur Sémaphore.

Si vous êtes en Ile-de-France, renvoyez à l'AAS votre bon de commande avant le 30 juin 2017. Dans les établissements publics, renseignez-vous auprès de votre service du personnel.



© Dessin de Cybele Bara 9 ans.

LES INDÉGIVRABLES À LA CULTURE

Les pingouins de Xavier Gorce s'invitent dans les pages de **CULTURE**



Xavier Gorce -

Xavier Gorce.

ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE

UN OUTIL PRÉCIEUX POUR LA RECHERCHE

Un guide des sources archivistiques sur l'enseignement de l'architecture, entrepris dans le cadre d'un projet de recherche sur l'histoire de l'enseignement de l'architecture, initié avec l'École d'architecture de Strasbourg, est en ligne.

Régulièrement mis à jour, ce guide des sources est un outil simple qui se veut le plus exhaustif possible, à destination des chercheurs et des étudiants. Son objectif est aussi de susciter de nouvelles recherches. Le Comité d'histoire du ministère – avec le soutien de la Direction générale des patrimoines (service de l'architecture) et de la Mission des archives du ministère – a coordonné ce projet. Le carnet de recherche du Comité d'histoire, ouvert à toutes les contributions en ligne via chmcc.hypotheses.org, a servi de modèle pour l'élaboration d'un guide des sources archivistiques, actualisable et consultable par le plus grand nombre – le tout sous forme de données respectant les normes archivistiques internationales.

La méthode a été la suivante : un questionnaire a été envoyé à tous les organismes susceptibles de détenir des archives publiques ou privées sur le sujet (Centre d'archives d'architecture du ^{xx}e siècle, archives départementales, municipales, nationales, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Institut national de l'histoire



École régionale d'architecture de Strasbourg. L'atelier de dessin au 1^{er} étage du palais du Rhin, vers 1930.

de l'art [Inha], etc.). À cette action s'ajoute une recherche complémentaire du Comité d'histoire, qui a ainsi recensé plus de 900 fonds d'archives dispersés dans plus de 180 services.

ACCÈS LIBRE À DES ARCHIVES ABONDANTES

Désormais consultable sur gtc.hypotheses.org, la base de données permet d'interroger notamment par lieu de conservation, par producteur, ou par catégorie. Par exemple, la sélection « Archives nationales » puis « ministère de la Culture et de la Communication » sert à visualiser les fonds d'archives du Cabinet, de la Direction de l'enseignement, etc. Facile à utiliser, le moteur de recherche permet d'associer plusieurs termes. Les résultats s'affichent sous forme de notices indiquant les références du fonds, les conditions d'accès et d'utilisation, l'historique du producteur, la présentation du contenu et le lieu de conservation. ■

www.gtc.hypotheses.org

TRIBUNE

EXPRESSION SYNDICALE



Notre Ministère est composé d'une grande diversité : administration centrale et services à compétence nationale, Drac, établissements publics, associations...

Ces services publics sont de formidables outils qui œuvrent au service de la nation sur tout le territoire pour rendre concret le droit à la culture pour toute la population et sans distinction.

Il est beaucoup question des fractures qui abîment notre société, à juste titre. La santé, l'éducation, le travail, la culture ne sont plus pour tout le monde aujourd'hui. Pourtant les inégalités sociales et territoriales ne sont pas une fatalité.

La place et le rôle de l'État doivent être repensés pour développer des politiques publiques qui prennent en considération la question des inégalités pour y apporter réponse. Les inégalités culturelles sont

consubstantielles aux inégalités sociales et à une démocratie malade.

Notre Ministère aura la lourde responsabilité de construire des politiques avec les collectivités, les associations, les artistes... qui portent la question des droits culturels et du droit à la culture dans le champ démocratique.

Donner de la force aux droits du citoyen et à la démocratie, c'est renforcer le service public ! La reconnaissance de chacun dans ses droits culturels est le fondement de toute démocratie culturelle. Mais nous ne passons pas sous silence les droits sociaux.

Au sein même du Ministère, alors que chaque agent œuvre pour la Culture, les inégalités de traitement et l'injustice sociale sont monnaie courante. C'est tous ensemble et solidairement que nous devons exiger la justice sociale et l'équité !

LE PALAIS DU RHIN À STRASBOURG

Depuis 1977, la Drac siège dans l'ancien palais impérial, construit à la fin du ^{xix}^e siècle. Visite en images de cet édifice où travaillent aujourd'hui 75 agents de la Drac Grand-Est. Dans les prochains numéros de *Cultures*, découvrez d'autres bâtiments exceptionnels où siègent les Drac.



© Claude Menninger

Le palais du Rhin domine la place de la République, d'où part l'avenue principale [5-6]. Inspiré des palais italiens, il présente au premier étage une loggia [1-2] avec des bas-reliefs illustrant les activités régionales traditionnelles : la chasse et la culture du tabac [1]. La première volée de l'escalier d'honneur est flanquée de bassins en marbre orangé du Tyrol [4]. Sur les grilles du parc, un élément en ferronnerie, caricature de l'empereur allemand Guillaume II de Hohenzollern [3].